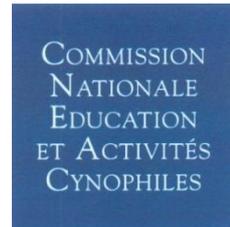




**Société Centrale Canine**  
**155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers**  
**Commission Nationale D'Education et D'Activités**  
**Cynophiles**  
**Président Jean Denis DEVINS**



## **COMPTE RENDU REUNION DU 19 MARS 10 H/16H à la SCC**

### **CTT- Président CTEAC, CNEAC**

Jean Denis DEVINS remercie les présents et excuse un certain nombre d'absents mais il n'est pas facile de trouver une date faisant l'unanimité.

Il explique le but de cette rencontre ayant pour principal objectif le recueil des propositions des acteurs du terrain sur 3 thèmes

Arlette CATTOEN explique le déroulé de cette journée, pour un échange plus coopératif, les présents vont se diviser en 3 groupes le matin, chacun amenant des réflexions et après la pause déjeuner il sera fait la synthèse des 3 groupes.

### **Rôle du CTT dans le développement de nouvelles activités et le soutien des activités existantes**

#### Vis-à-vis des ACT :

La CNEAC devrait davantage communiquer avec les ACT en s'appuyant sur les textes officiels (statuts règlement intérieur) qui expliquent les modalités de constitution des commissions (obligatoire et facultatives) Il faudrait mieux expliquer les avantages d'avoir dans chaque ACT une commission CTEAC avec un CTT (la même personne ou une autre différente), ainsi que les missions qui sont dévolues à chacun. Outre la partie administrative pour laquelle les ACT sont des partenaires, la commission CTEAC et le CTT devraient avoir des moyens financiers pour mener à bien leurs missions.

L'importance de l'éducation dans les clubs canins doit être mise en avant au niveau des ACT.

Il faudrait Impliquer les ACT en leur proposant des démonstrations lors des expos.

Soit au niveau national (SCC/CNEAC) soit au niveau local (ACT) il faudrait proposer des Flyers résumant les activités ; cela pourrait être distribués chez les vétérinaires, les éleveurs, les refuges, les SPA et lors des expos.

Avant de se lancer dans les nouvelles activités il faudrait faire un bilan des activités déjà mises en place et analyser ce qui a marché et de ce qui a posé un problème. Il est préférable de renforcer l'existant avant de se lancer dans du nouveau.

#### Vis-à-vis des clubs :

Pour une nouvelle activité, la CNEAC avec le groupe de travail concerné devrait préparer « un pack de lancement », avec présentation de l'activité, explication sur la mise en place, nommer un référent au niveau national, informer sur les formations envisagées, donner le nom des futurs formateurs. La CTT

pourrait alors proposer des stages d'initiation, des stages découverte en invitant des territoriales voisines s'il n'y a personne qui connaît l'activité, encourager les entraînements interclubs.

Le CTT devrait mettre en place rapidement un délégué local ou d'un département voisin.

Le CTT pourrait recenser les besoins et proposer de mutualiser les achats de matériels nécessaires

La CNEAC devrait simplifier l'accès à la formation. Notamment par rapport au MEC 1 obligatoire pour l'accès aux formations des activités à l'initiative de ce qui a été fait pour le module MAG 1 en agility.

#### Vis-à-vis des adhérents des clubs :

Il faudrait s'assurer que les informations des CTT envoyés aux présidents de clubs soient bien relayées aux adhérents et aux licenciés : une solution serait de créer des pages sur les réseaux sociaux, des groupes messengers, inviter à s'inscrire aux newsletters du site de la CNEAC et de la SCC, utiliser les moyens actuels de communication, des informations courtes mais fréquentes.

#### **Les besoins des CTT en matière de documentation, d'outils pour répondre à la demande des clubs sur l'éducation, l'école des chiots**

L'éducation est quand même la base il faut la soigner, il faut inciter les adhérents à faire des formations de qualité et il faut encourager la réactualisation des connaissances.

Le CTT devrait proposer des rencontres interclubs des moniteurs sur leurs pratiques, la mise en place de groupes d'échanges entre moniteurs.

Quid de l'éducation : Conseiller aux ACT d'avoir une commission formation qui aide les clubs pour les formations, l'ACT peut gérer les formations pour aider de manière administrative. Dans certains cas l'ACT peut proposer des lieux pour faire les formations.

La question est soulevée sur la prise en charge des formations par le club. Faut-il rembourser en totalité ou en partie ou sur plusieurs années en fonction de l'investissement et être vigilant avec les clubs qui imposent aux moniteurs MEC1 bénévoles des heures de présence obligatoire.

Le CTT pourrait proposer des outils pour planifier les séances d'éducation, gérer les moniteurs ou les inscrits.

Il faudrait pouvoir faire un recensement des moniteurs dans les clubs afin de connaître s'ils sont toujours actifs et de quelle année date leur formation en demandant chaque année un listing aux présidents de clubs comme cela se fait pour les comptes rendus d'activité et l'attestation d'assurance.

Une autre solution serait d'informatiser une liste des moniteurs avec l'année de la formation et demander la validation une fois par an aux présidents de clubs.

Avec une telle liste des moniteurs actifs annuellement, il serait possible de la consulter pour la mise en place de CAESC, des Pass car beaucoup de demandes de stages sont mal renseignés et pourtant validés par les CTT.

Il pourrait y avoir une liste de moniteurs référents ou de pro pour les cas difficiles

Il serait important que les 2 commissions CUN et CNEAC se mettent d'accord sur les formations et leur équivalence notamment pour l'éducation

Les formations en ligne sont à privilégier notamment sur les éléments d'un MEC 1 moins nécessaire avec des questions lors de l'examen final afin de privilégier l'éducation, le clicker, la pratique.

Il faut prévoir une mise à niveau des formateurs pour avoir de la qualité et être plus exigeant sur les pré requis demandés pour être formateur

La CNEAC/SCC devrait produire de petits films pour des exercices « type » d'éducation ou d'animation dans les écoles du chiot.

### **Les attentes et propositions en ce qui concerne la valorisation des finales de nos disciplines.**

Il faudrait des dates fixent mais devant la difficulté à trouver des terrains et de la place, la CNEAC est parfois obligé de s'adapter aux contraintes locales.

Il faudrait peut-être moins de finales mais laquelle doit être supprimée ? le trophée par équipes ? C'est une finale différente qui attire un public différent. Le regroupement championnat de France grade 2 et 3 est une solution envisageable avec moins de sélectionnés.

Les finales ont une organisation complexe et il y a un manque de retour d'expérience des précédents organisateurs. La prise en charge par la territoriale est souhaitable car il ne faut pas laisser un club seul. Pourrait-on inviter les compétiteurs à aider comme ils le font lors des grosses compétitions ?

La CNEAC devrait être plus précise sur les besoins d'accueil concernant les camping-cars, le nombre de bénévoles.

Pour redonner du cachet aux finales il faudrait inviter plus de stands en rapport avec la finale (ostéopathe, pet food, articles animaliers, photographe etc)

Il faut donner une ambiance plus festive avec un animateur, une mise en scène sur la présentation des juges, avoir une musique d'ambiance, une remise des récompenses à la hauteur de l'événement.